

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL



N° : 550-11-014234-141

DATE : LE 21 OCTOBRE 2016

Me Michel E. Martin
Registraire C.S.

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me _____, REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

4445937 CANADA INC.
Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **LA COUR**, saisie de la demande de libération de RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic des biens de 4445937 Canada Inc., débitrice;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

[5] PAR CES MOTIFS:

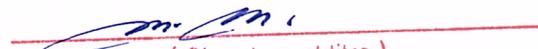
[6] ORDONNE que le syndic soit libéré et que soit dérogée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la débitrice.

Me Michel E. Martin
Registraire C.S.



REGISTRAIRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR


(Signature et titre)